

RAPPORT N° 19_12_01

Assemblée générale par consultation écrite du 9 décembre 2019

OBJET : Affectation des crédits destinés à l'Appel à Projets Culture Eurorégion 2019

En 2019, pour la dixième année consécutive, l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée a souhaité encourager les coopérations culturelles eurorégionales en lançant un appel à projets commun, piloté par l'Eurorégion, qui comptait une dotation financière de 140 000 EUR.

L'appel, qui comportait un volet eurorégional et un volet européen, a été publié le 23 avril 2019, comportait pour la première fois deux phases. En Phase 1, qui consistait en la présentation d'un pré-projet avant le 27 mai 2019, se sont présentés 26 candidatures éligibles (25 projets eurorégionaux et 1 projet de dimension européenne). La commission de sélection de la Phase 1, réunie le 25 juin 2019, a retenu 11 projets (10 projets eurorégionaux et 1 projet à dimension européenne), qui ont participé à un atelier de formation organisé le 9 juillet à Barcelone. En Phase 2, dont la date limite de dépôt de candidatures, était le 30 septembre 2019, se sont présentés 9 projets (8 projets eurorégionaux et 1 projet de dimension européenne). La Commission Culture, réunie le 29 octobre 2019, a retenu les 7 projets suivants et a proposé l'attribution des subventions suivantes :

Dossier	Nom	Chef de file	SCORE		Subvention demandée	Subvention accordée
			TOTAL /100	Ranking		
APC-2019-03_EPM	TRANSEFÍMERS	Consorci Transversal Xarxa d'Activitats Culturals	82,0	1	27 044,26 €	24 000,00 €
APC-2019-06_EPM	Art et territoire	Associació Idensitat	82,0	1	27 975,00 €	24 000,00 €
APC-2019-07_EPM	Réalité muséale et dialogue eurorégional	Universitat de les Illes Balears	74,0	6	27 900,00 €	22 000,00 €
APC-2019-11_EPM	DELTA. Résidences de création eurorégionales	Associació Es Far Cultural	80,7	3	27 000,00 €	23 000,00 €
APC-2019-13_EPM	Mémoire et patrimoine de l'exile à l'Eurorégion	Fundació Pi i Sunyer	75,0	5	14 658,09 €	13 000,00 €
APC-2019-15_EPM	LandLimo1	Association Fotolimo	73,3	7	27 999,00 €	13 000,00 €
APC-2019-19_EPM	Cinéma libre à la bibliothèque	Mago Production, SL	80,0	4	25 400,00 €	21 000,00 €

DÉLIBÉRATION N° 19_12_01 Assemblée générale par consultation écrite du 9 décembre 2019

OBJET : Affectation de crédits destinés à l'Appel à Projets Culture Eurorégion 2019

Vu le Règlement Européen N°1082/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 5 juillet 2006, relatif à un Groupement Européen de Coopération Territoriale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Convention et les Statuts du GECT Pyrénées-Méditerranée signés le 18 juin 2009, et modifiés,

Vu la Délibération n°2011-09-03, de l'Assemblée Générale de l'Eurorégion GECT Pyrénées-Méditerranée en date du 13 septembre 2011, visant à autoriser les chefs de file de projets bénéficiaires de subventions à les redistribuer aux autres partenaires des projets,

Vu la Délibération n°19_03_03, en date du 19 mars 2019, relative à l'adoption du budget primitif de l'année 2019 de l'Eurorégion GECT Pyrénées-Méditerranée,

Vu le Procès-verbal de la Commission Culture du 29 octobre 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres,

DÉCIDE :

Article 1 : D'attribuer à 7 bénéficiaires, dans le cadre de l'appel à projets Culture 2019, la somme globale de 140 000 EUR, selon la répartition suivante :

- Au consortium Transversal Xarxa d'activitats Culturals, ayant son siège à Mataró (Catalogne), pour le projet « TRANSEFÍMERS », une subvention de 24 000 EUR.
- A l'association Idensitat, de Barcelone (Catalogne), pour le projet « Art et Territoire », une subvention de 24 000 EUR.
- A l'Université des Iles Baléares, de Palma (Majorque, Iles Baléares), pour le projet « Réalité muséale et dialogue eurorégional », une subvention de 22 000 EUR.
- A l'association Es Far Cultural, de Es Mercadal (Minorque, Iles Baléares), pour le projet « DELTA – Résidences de création eurorégionales », une subvention de 23 000 EUR.
- A la fondation Pi i Sunyer, de Barcelone (Catalogne), pour le projet « Mémoire et patrimoine de l'exile à l'Eurorégion », une subvention de 13 000 EUR.
- A l'association Fotolimo, de Ceret (Occitanie), pour le projet « Landlimo1 », une subvention de 13 000 EUR.
- A la société limitée « Mago Produccions », de Barcelone (Catalogne), pour le projet « Cinéma libre à la bibliothèque », une subvention de 21 000 EUR.

Article 2 : Les conventions « CULTURE EURORÉGION 2019 » entre les bénéficiaires et l'Eurorégion GECT Pyrénées-Méditerranée dont le modèle est annexé à la présente fixent les modalités de versement et d'utilisation des subventions.

EUROREGION PYRENEES-MEDITERRANEE
GECT
El Centre del món
35 Boulevard Saint-Assisde
CS 323032
66011 PERTIGNAN CEDEX
SIRET 130 007 511 00038

La Présidente en exercice,



Francina Armengol i Socías

Pour la Présidence en exercice, par délégation,
Le Directeur Général

Xavier BERNARD-SANS

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Copie : Paierie Régionale de Midi-Pyrénées.